



Paielement par CB non débité

Par **tarabiscotte**, le **13/10/2016** à **11:34**

Bonjour,

Je voudrai savoir ce qu'il en est des règles bancaires lorsqu'un paiement par CB (à débit immédiat) reste non débité après une période plus ou moins longue.

Le détenteur de la CB doit-il en informer sa banque ou ne rien faire ?

Il s'agit d'un achat de billet de train sur une borne SNCF paiement par CB qui n'a pas été débité de mon compte.

Par **Visiteur**, le **13/10/2016** à **11:55**

Bjr,

Cela dépend si votre trésorerie est "tendue" ou pas.

Si c'est le cas, mieux vaut provisionner car cette facture apparaîtra un de ces jours...

C'est souvent un problème de réseau ou de données informatiques à récupérer, mais cela ressortira.